

Comm'une envie de vert

Bulletin d'information trimestriel de la FREDON Alsace

Année 2014 • n°2

La qualité des eaux de surface en Alsace.

La réglementation européenne est très attentive aux enjeux de la qualité de l'eau. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 impose aux acteurs locaux de réduire la pollution afin d'atteindre un bon état écologique et chimique des eaux d'ici 2015. Or, de nombreuses masses d'eau alsaciennes risquent de ne pas atteindre cet objectif à cause de la pollution liée aux produits phytosanitaires. Au-delà des molécules exclusivement agricoles, certaines, comme le glyphosate qui provient du célèbre « ROUNDUP » et son produit de dégradation l'AMPA, sont régulièrement retrouvés dans les cours d'eau.

Dans ce cadre, la FREDON Alsace a mené un projet d'analyse d'eau de rivière (deux cours d'eau alsaciens), afin d'estimer l'impact des traitements phytosanitaires en milieu urbain sur la qualité des eaux de surfaces. Des prélèvements mensuels d'eau de rivière ont permis de quantifier les matières actives de produits phytosanitaires potentiellement utilisées pour l'entretien des espaces communaux. Les quantités de pesticides mesurées en amont et en aval de deux communes ont été comparées.

De nombreuses molécules recherchées n'ont pas été détectées au cours de cette étude. Les résultats confirment néanmoins que les matières actives contenues dans les herbicides sont très présentes dans les cours d'eau, notamment pendant la période estivale.



La Zorn à Saverne - 05/2010



La Thur à Thann - 05/2012



Désherbage chimique sans produit phytosanitaire

De plus en plus de communes engagées dans la démarche « zéro pesticide » sont séduites par cette option généralement peu coûteuse. Des produits tels que le vinaigre ou le chlorate de soude sont souvent présentés comme « plus écologique que les désherbants ». Or, il s'agit bien de produits dangereux. Le vinaigre ménager, contenant un minimum de 5% d'acide acétique, reste un produit irritant qui, pulvérisé en grande quantité peut provoquer des gênes respiratoires chez des personnes vulnérables et chez les applicateurs. Concentré dans les eaux de ruissellement, le vinaigre peut également nuire aux bactéries du sol et aux micro-organismes utilisés pour réaliser le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration. Le chlorate de soude, comburant voire explosif, a été interdit en France pour des raisons de sécurité. **L'utilisation de tels produits constitue un détournement d'usage, puisqu'ils ne bénéficient pas d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) en tant que désherbant.**



Le Heimbach, affluent de la Sauer à Lembach - 09/2012

Retour d'expérience :



Laurent Mergnac
Mission d'animation-coordination
pour la protection
de la ressource en eau

Quel est le rôle des Missions Eau en Alsace ?

Les Missions Eau ont été créées sur des secteurs confrontés à des pollutions des eaux souterraines ou superficielles par les nitrates et/ou les produits phytosanitaires. L'objectif que nous nous sommes fixés est de faire évoluer les pratiques de tous les acteurs concernés par l'utilisation ou la distribution de produits phytosanitaires ou d'engrais azotés.

Sur quel secteur agissez-vous ?

Ma mission concerne le bassin versant de la Souffel avec des problématiques multiples. L'état du bassin versant est qualifié de mauvais au regard de la réglementation européenne. La Souffel est une des rivières les plus polluées de France. Souvent dénaturés, les cours d'eau de ce bassin présentent de fortes concentrations en nitrates et en produits phytosanitaires dépassant régulièrement les normes de qualité environnementale. Cette pollution est due à l'agriculture et à l'aménagement très artificialisé des cours d'eau mais aussi aux collectivités et aux particuliers. Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés.

.../...

Tout comme les agriculteurs, les collectivités doivent s'engager à réduire l'utilisation d'herbicides pour l'entretien de leurs espaces puisque ce sont principalement ces substances que l'on retrouve en fortes concentrations dans les cours d'eau (glyphosate et son produit de dégradation l'AMPA notamment).

Quelles sont les actions mises en place pour améliorer la qualité de l'eau sur ce secteur ?

Dans ce contexte, les pouvoirs publics et les acteurs locaux se sont engagés dans un contrat multi partenarial afin de reconquérir une bonne qualité des eaux du bassin versant de la Souffel. Ce contrat a été signé en début d'année et affiche les ambitions fortes des 5 signataires.

L'objectif visé est un retour à un bon état des cours d'eau à échéance 2027. Les actions mises en oeuvre permettront :

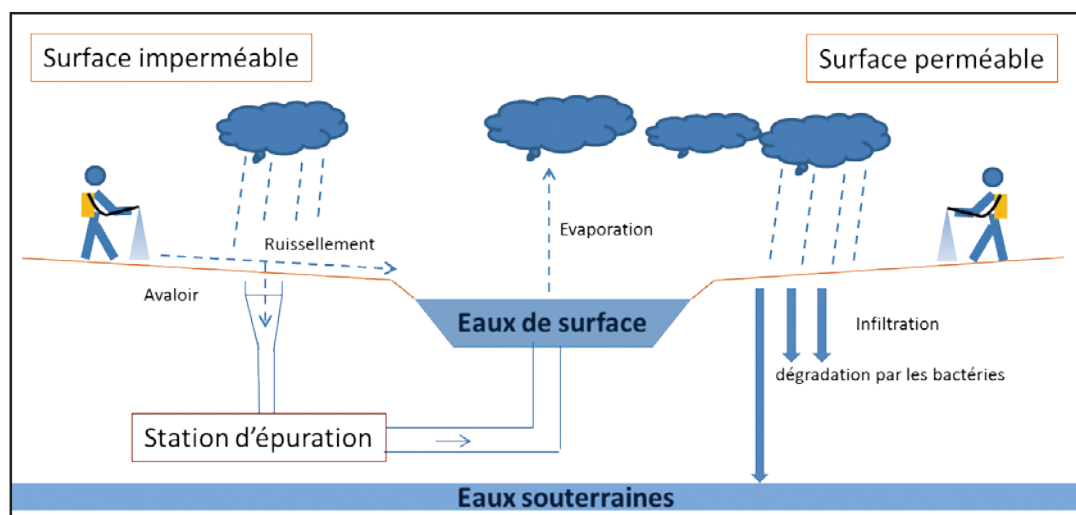
- d'améliorer la qualité physique des cours d'eau par des travaux de renaturation favorisant leur autoépuration,
- de réduire les pollutions chimiques par une meilleure utilisation des produits phytosanitaires par leurs utilisateurs
- d'améliorer l'état écologique par une meilleure gestion de l'azote avec des travaux d'assainissement et des actions agricoles.

Ce contrat fédère chaque acteur local autour d'un enjeu de taille, à savoir la restauration de la qualité de la Souffel afin de redonner aux générations futures un cours d'eau digne de ce nom.

Les mécanismes de contamination des eaux

Lors de l'application d'un désherbant sur une surface imperméable (pavés, enrobé, voirie...), la majorité du produit stagne à la surface du revêtement. Lorsque la pluie tombe (plus de 3mm), elle ruisselle et entraîne le désherbant vers les avaloirs. Selon le type de réseau d'évacuation de la collectivité, l'eau de ruissellement est dirigée soit vers la station d'épuration avec les eaux usées, soit directement rejetée dans un cours d'eau.

Certains pesticides restent néanmoins non biodégradables par les micro-organismes et s'accumulent dans l'environnement. Les interactions entre tous ces résidus sont très peu étudiées et nous ne connaissons pas clairement les conséquences de cette pollution. Dans les deux cas, les résidus de pesticides sont dilués dans le cours d'eau, puis répartis dans les différents compartiments (eau ou sédiments) selon leurs propriétés chimiques. La substance est ensuite fractionnée en « morceaux », soit par les micro-organismes, soit par des phénomènes physiques... Ces « morceaux » appelés métabolites restent néanmoins dangereux car ils gardent souvent la partie active de la molécule. La dégradation complète des substances chimiques introduites dans l'environnement prend un certain temps.



Cette période est très difficile à estimer car elle varie en fonction de très nombreux paramètres (météorologie, activité microbienne, composition de la microfaune du sol, aération du sol, propriétés chimiques de la substance, interaction avec d'autres pollutions...). En Alsace, les molécules les plus couramment retrouvées dans les eaux de surface sont l'AMPA, métabolite du glyphosate, et le 2,6-dichlorobenzamide, métabolite provenant de divers désherbants anti-géminatifs interdits 2004 et 2009.

Certains pesticides restent néanmoins non biodégradables par les micro-organismes et s'accumulent dans l'environnement. Les interactions entre tous ces résidus sont très peu étudiées et nous ne connaissons pas clairement les conséquences de cette pollution.

La FREDON Alsace organise des journées Prophycom Gestion Ecologique des Espaces Verts.
Retrouvez toutes les dates sur notre site internet

-onglet Zones Non Agricoles, rubrique Sensibilisation des collectivités et questionnaires d'espaces-

Crédits photo : FREDON Alsace, agronomicland.com et lesgourmandissessucreessaleesdemax.e-monsite.com

La FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est un syndicat professionnel agricole. Historiquement créée sur le thème de la **gestion des maladies et ravageurs** en productions agricoles, elle a développé depuis maintenant plus de 10 ans son expertise dans le domaine phytosanitaire, au service des collectivités territoriales. Cela se traduit par des **actions de sensibilisation**, des **missions de protection**, des **études**, des **formations**, de l'**observation** en parcelle, des **expérimentations**...



FREDON ALSACE
 12 rue Gallieni
 67600 SELESTAT
 Tél. 03 88 82 18 07 • Fax 03 88 82 18 65
 Retrouvez-nous sur notre site web :
www.fredon-alsace.fr